

TITULAIRES PRESENTS :

NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT
M. AGUESSEAU	X	M. ARVOIR		M. AUDOIN	X	Mme BAPTISTE	
M. BARBOT	X	Mme BARREAUX		M. BASTIER		M. BAUDIFFIER	X
Mme BELLE	X	M. BELY	X	Mme BLAINEAU		Mme BOISSEAU	
M. BOISSON		M. BONIFACE		M. BONNET	X	M. BORIE	
M. BOUCQ	X	M. BOUQUET	X	M. BOUSIQUE	X	M. BOUTANT	
M. BUCHEMEYER		M. BUZARD	X	Mme CAILLE		M. CAPOIA	
M. CHAMOULEAUD		M. CRINE	X	M. DAVID		M. DELAGE	X
Mme DELAGE		Mme DERRAS	X	Mme DESCHAMPS		M. DESVERGNE	X
Mme DOYEN MORANGE		M. DUMORTIER		M. DUPONT	X	M. DUVERGNE	
M. FONTENOY		M. FORESTAS	X	M. GATELLIER	X	Mme GAUTIER	
M. GESSE	X	M. GOURSAUD		M. HAUSER		M. JAUBERT	
M. JOUANNET	X	Mme JUIN	X	M KALAI		M. LACOMBE	
Mme LACROIX		Mme LAMBERT DANEY		M. LAVERGNE		M. LAVILLE	X
Mme LEGAY	X	M. LEVESQUE	X	M. MAGNANON		M. MAHERAULT	X
M. MARIN		M. MARTAUD		M. MARTIN		Mme MATRAT	X
M. MELLY	X	Mme MOCOEUR		Mme MOUFFLET	X	M. MOUSSION	
M. NAUDIN-BERTHIER	X	M. PERONNET	X	M. PINAUD	X	M. PROVOST	
M. PUYDOYEUX	X	M. RATAT	X	M. REVEREAULT		Mme RODET	X
M. ROUX	X	M. ROY F.	X	M. ROY J-M	X	M. THIANT	
Mme TRICAUD	X	Mme VARLEZ	X	Mme VIAN	X	M. VIGIER	
M. VIGNAUD C.	X	M. VIGNAUD M.		M.VRIGNON			

SUPPLEANTS PRESENTS :

NOM				
M. ALBERT	M. ARDOUIN	M. BOURQUARD	M. BOUSSARIE	M. DUCONGE
M. PASIERB	Mme REY-BOUREAU	M. RHODE		

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOMS						
M. CHAMOULEAU	M. FILIPPI	Mme DAGANAUD	M. GAUTRAUD	M. HUGUENOT	Mme RENARD	Mme VALLEE

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 18h30.

Les membres du Comité Syndical nomment **Mme Anne MATRAT, secrétaire de séance**, conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Ont donné procuration :

- Mme BAPTISTE Brigitte à M. LAVILLE Michaël
- Mme BARREAUX Bernadette à M. CRINE Jean-Jacques
- M. BASTIER Thierry à M. BARBOT Jean-Pierre
- Mme BLAINEAU Chantal à M. BONNET Jacky

- Mme BOISSEAU Marie-Hélène à Mme MATRAT Anne
- M. BOISSON Patrice à Mme BELLE Pascale
- M. BORIE Patrick à M. DESVERGNE Manuel
- Mme CAILLE Séverine à Mme VARLEZ Nadia
- M. CAPOIA Jean-Marc à M. AUDOIN Fabrice
- M. CHAMOULEAUD Jean-Pierre à M. BELY Jacques
- Mme DESCHAMPS Marie-France à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques
- M. DUMORTIER Paul à Mme MOUFFLET Isabelle
- M. DUVERGNE Jean-François à Mme DERRAS Michèle
- M. GOURSAUD Daniel à M. GATELLIER Jean-Pôl
- M. HAUSER Julien à Mme LEGAY Camille
- M. MARIN Jean-Luc à M. DUPONT Bernard
- Mme MOCOEUR Sylvie à M. NAUDIN-BERTHIER Bruno
- M. MOUSSION Gilles à M. PERONNET Yannick

Ordre du jour

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 15 février 2023
2. Organisation de la concertation préalable réglementaire sur le projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême
3. Modification des emplois saisonniers pour le centre de tri
4. Comptes de gestion 2022 : budget principal, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe Recyclerie
5. Comptes administratifs 2022 : budget principal, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe Recyclerie
6. Affectation des résultats 2022 : budget principal, budget annexe Recyclerie
7. Tarifs des participations des collectivités adhérentes pour 2023
8. Budgets primitifs 2023 : budget principal, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe Recyclerie
9. Modifications des Autorisations de programme/Crédits de paiement
10. Apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage en nomenclature M57
11. Décisions sur délégation
12. Questions diverses

M. le Président propose de changer la chronologie de l'ordre du jour car certains délégués ont d'autres impératifs et doivent partir de bonne heure.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent ce changement.

1/ Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 15 février 2023

M. le Président demande s'il y a des observations, des précisions ou des explications sur le procès-verbal du dernier comité syndical.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

4/ Comptes de gestion 2022 : budget principal, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe Recyclerie

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui présente les comptes de gestion 2022 des 3 budgets de Calitom.

 **Budget principal**

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice	51 055 338,10 €	7 464 358,43 €	58 519 696,53 €
Dépenses de l'exercice	48 719 150,87 €	9 376 550,90 €	58 095 701,77 €
Résultat de l'exercice	+ 2 336 187,23 €	- 1 912 192,47 €	+ 423 994,76 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	+ 8 535 188,08 €	- 1 742 453,68 €	+ 2 336 187,23 €	+ 9 128 921,63 €
Investissement	- 705 510,71 €		- 1 912 192,47 €	- 2 617 703,18 €
TOTAL	+ 7 829 677,37 €	- 1 742 453,68 €	+ 423 994,76 €	+ 6 511 218,45 €

Hors restes à réaliser : section d'investissement 514 840,35 € en dépenses et 0 € en recettes.

 **Budget annexe centre de tri Atrion**

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice	7 603 734,41 €	1 619 049,02 €	9 222 783,43 €
Dépenses de l'exercice	7 603 734,41 €	1 496 471,96 €	9 100 206,37 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	+ 122 577,06 €	+ 122 577,06 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	+ 0,00 €	0,00 €	0,00 €	+ 0,00 €
Investissement	+ 1 289 937,95 €		+ 122 577,06 €	+ 1 412 515,01 €
TOTAL	+ 1 289 937,95 €	0,00 €	+ 122 577,06 €	+ 1 412 515,01 €

Hors restes à réaliser : section d'investissement 575 032,79 € en dépenses et 0 € en recettes.

 **Budget annexe : Recyclerie**

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice	79 471,51 €	0,00 €	79 471,51 €
Dépenses de l'exercice	86 006,52 €	0,00 €	86 006,52 €
Résultat de l'exercice	- 6 535,01 €	0,00 €	- 6 535,01 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	+ 9 942,18 €	0,00 €	- 6 535,01 €	+ 3 407,17 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	+ 9 942,18 €	0,00 €	- 6 535,01 €	+ 3 407,17 €

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les comptes de gestion 2022 des budgets principal, annexe centre de tri Atrion et annexe recyclerie, tels que présentés ci-dessus.

Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

5/ Comptes administratifs 2022 : budget principal, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe Recyclerie

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui présente les comptes administratifs 2022.

✚ Budget principal : balance générale

Un résultat excédentaire en 2022 de + 2 336 K€.

	Fonctionnement	Investissement	RAR Investissement
Résultat de l'exercice	+ 2 336 K€	- 1 912 K€	- 515 K€
Résultat antérieur reporté	+ 6 793 K€	- 706 K€	
Résultat de clôture	+ 9 129 K€	- 2 618 K€	- 515 K€

- ➡ Il est nécessaire d'affecter à la section d'investissement 3 133 K€ (2 618 K€ de résultat de clôture en investissement + 515 K€ de restes à réaliser).
- ➡ Le solde de la section de fonctionnement après affectation à la section d'investissement ressort à 5 996 K€.

✚ Budget principal : dépenses de fonctionnement : 48 719 K€ (+ 2 851 K€)

❖ Charges générales (55% des dépenses)

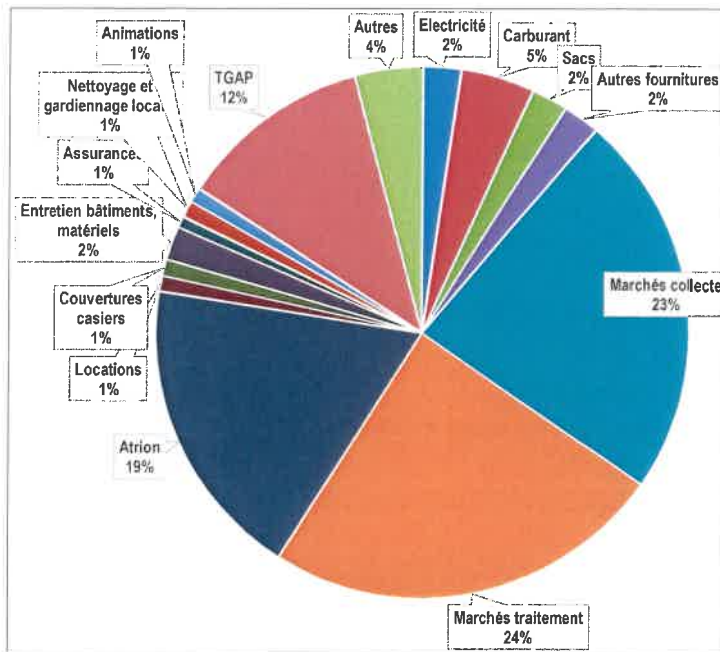
Dépenses	2021	2022	Evolution
Charges générales (chapitre 011)	25 845 K€	26 850 K€	+ 1 005 K€ (+ 3,9%)

L'évolution des charges sont essentiellement liée à la hausse :

- du coût du tri des sacs jaunes (traitement des refus, fournitures, électricité, charges de personnel) : + 719 K€ ;
- de la TGAP de 8 € la tonne : + 550 K€ ;
- des charges de fournitures :
 - électricité : + 181 K€ ;
 - carburants : + 228 K€ ;
 - sacs jaunes et transparents : + 155 K€ ;
- des OMr envoyées au Vigeant : + 426 K€.

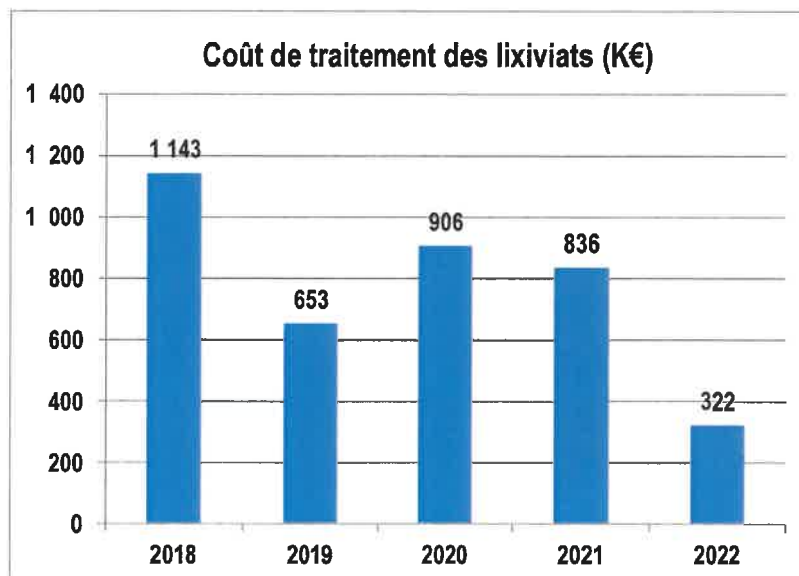
Ces charges sont en partie compensées par :

- L'arrêt de l'exploitation du TMB : - 1 118 K€ ;
- Les charges de traitement des lixiviats : - 515 K€.

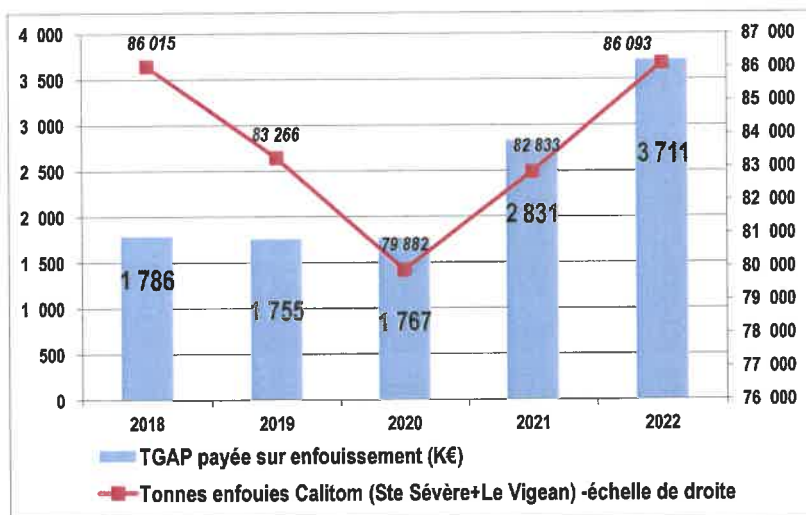


❖ **Coût de traitement des lixiviats depuis 2018 (K€)**

Les coûts de traitement des lixiviats sont liés à la pluviométrie.



❖ Evolution de la TGAP payée sur les tonnages de Calitom enfouis (Ste-Sévère et le Vigeant)



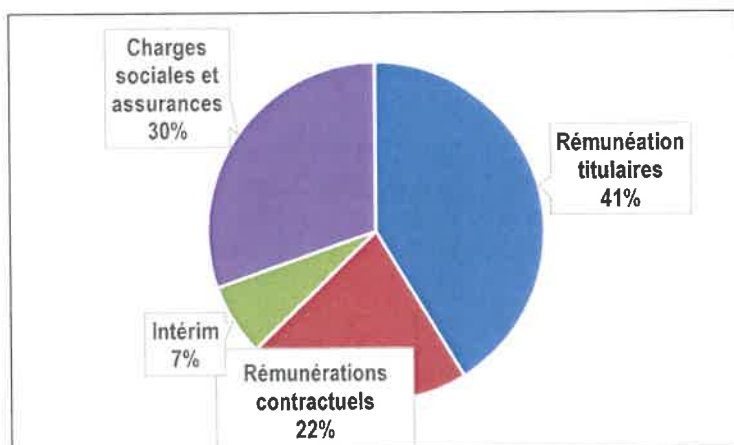
❖ Charges de personnel

Dépenses	2021	2022	Evolution
Charges de personnel (chapitre 012)	12 502 K€	13 386 K€	+ 883 K€ (+ 7,1%)

Dont part du centre de tri : 2 686 K€

La hausse des charges s'explique essentiellement par la :

- Reprise en régie de la collecte et de la déchèterie de Cognac : + 182 K€ ;
- Hausse du point d'indice : + 160 K€ ;
- Hausse du SMIC : + 200 K€ ;
- Hausse de l'intérim : + 196 K€.



❖ Autres dépenses

Autres dépenses	2021	2022	Evolution
Autres charges (chapitre 65)	617 K€	714 K€	+ 97 K€
Charges financières (chapitre 66)	1 118 K€	1 019 K€	- 99 K€
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	8 K€	85 K€	+ 77 K€
Amortissements et op d'ordre (chapitre 042)	5 779 K€	5 662 K€	- 117 K€
Dotation aux provisions (chapitre 68)		1 004 K€	+ 1 004 K€

Précisions sur les autres dépenses :

- Chapitre 65 : les subventions de prévention sont en hausse de 90 K€ à 297 K€ ;
- Chapitre 66 : baisse de la dette ;
- Chapitre 68 : provision pour fluctuation des cours de vente de matériaux.

🚦 Budget principal – Recettes de fonctionnement

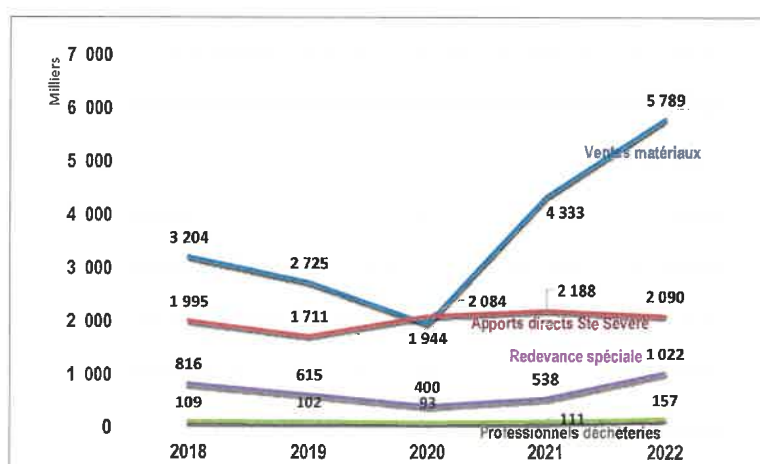
Recettes	2021	2022	Evolution
Recettes hors participations des collectivités	18 468 K€	20 572 K€	+ 2 104 K€ (+ 11,4%)

Hausse des « produits des services » :

- Produits des services (chapitre 70) : 12 378 K€ (+ 2 059 K€) ;
- Subventions reçues (chapitre 74) : 7 276 (- 193 K€) ;
- Autres produits (chapitre 65) : + 137 K€.

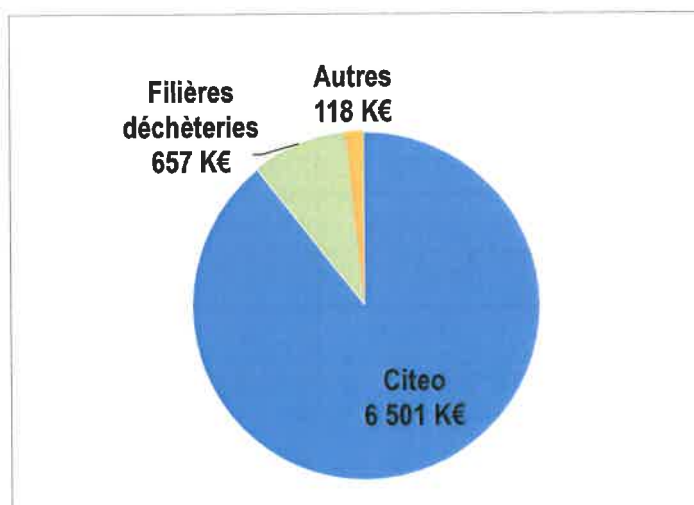
❖ Produits des services

Ils sont en hausse de 2 059 K€ pour un total de 12 378 K€ (9 361 K€ hors refacturation des budgets annexes).



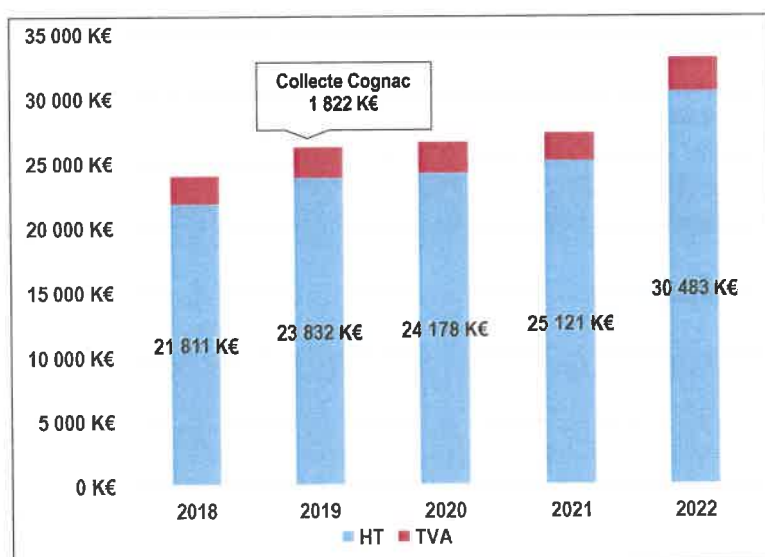
❖ Subventions reçues

Elles s'élèvent à 7 276 K€, soit une baisse de 193 K€.



❖ **Recette des participations**

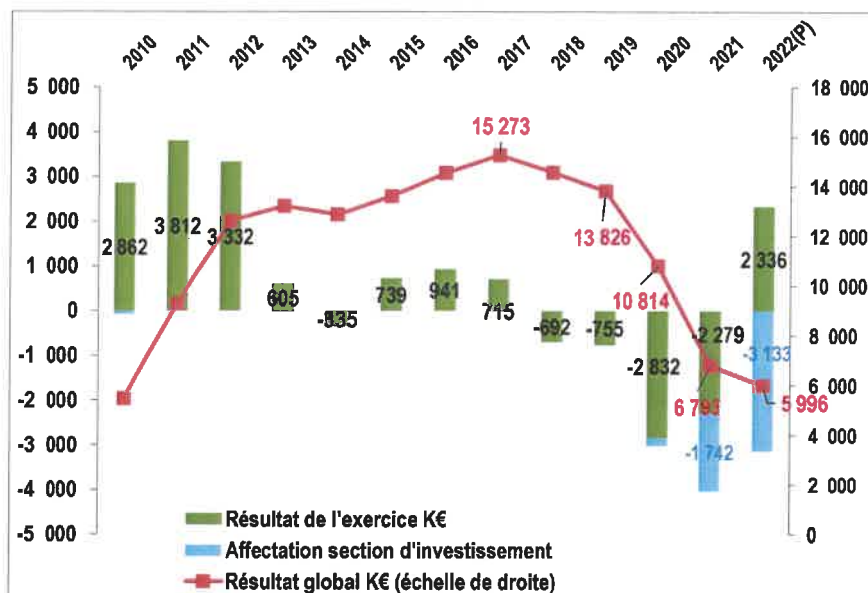
Recettes	2021	2022	Evolution
Recettes des participations	25 121 K€	30 483 K€	+ 5 362 K€ (+ 21,3%)



✚ **Budget principal : taux de réalisation**

Recettes	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses 2022	49 189 K€	48 719 K€	99%
Recettes 2022	50 763 K€	51 055 K€	100,6%
Solde	+ 1 574 K€	+ 2 336 K€	

Au vu des taux de réalisation, M. BONNET fait remarquer que le budget est sincère et réaliste mais montre les limites des marges de manœuvre.



Résultats :

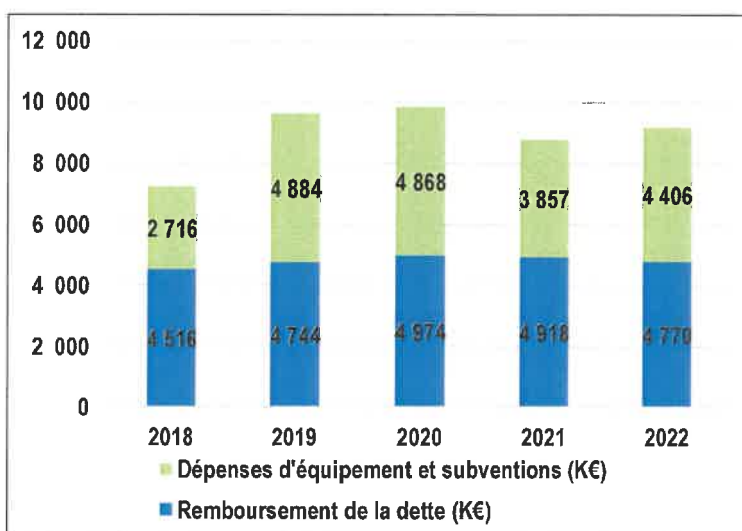
- + 2,33 M€ en fonctionnement
- - 3,13 M€ en investissement

- Consommation de l'excédent cumulé à hauteur de 0,8 M€.
- Solde fonctionnement fin 2022 : 6 M€.

M. BONNET rappelle que le seuil fixé du fonds de roulement aux alentours de 6 M€ est atteint.

M. le Président précise que cette année le fonds de roulement conservé sera important car les recettes des ventes de matériaux sont difficilement maîtrisables (elles sont d'ailleurs en baisse en ce moment).

❖ **Dépenses d'investissement**



❖ **Dépenses d'équipement**

Le taux d'exécution est de 60% (67% avec les RAR).

	Mandaté 2022	Restes à réaliser 2022	Total CA 2022
DEPENSES D'EQUIPEMENT dont	4 088 K€	515 K€	4 603 K€
Valoparc Ste Sévère	1 627 K€	53 K€	1 680 K€
Colonnes enterrées	790 K€	95 K€	885 K€
Matériel, Véhicules exploitation	680 K€	0 K€	680 K€
Composteurs	350 K€	130 K€	480 K€
Conteneurs	143 K€	87 K€	230 K€
Déchèterie Barbezieux	126 K€	0 K€	126 K€

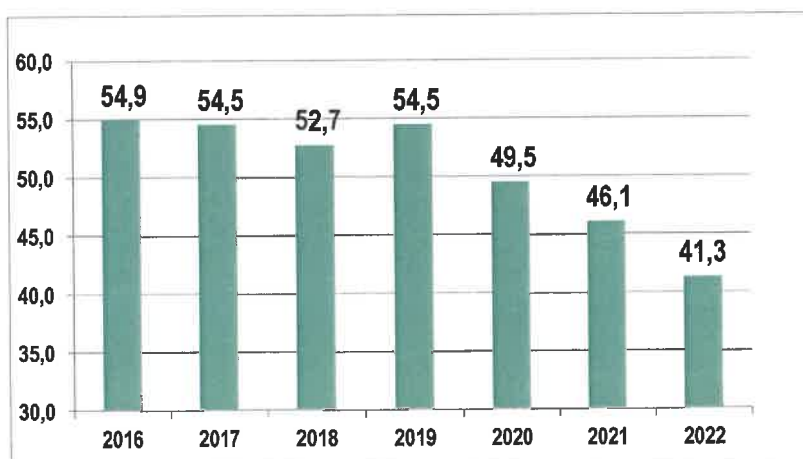
❖ **Synthèse section d'investissement**

	Mandaté 2022	Restes à réaliser 2022
Dép. d'équipement et subventions	4 406 K€	515 K€
Remboursement emprunts	4 770 K€	
Autres	200 K€	
TOTAL dépenses	9 376 K€	
Virement section de fonctionnement	1 742 K€	
Op. d'ordre (amortissements)	5 662 K€	
Autres	60 K€	
TOTAL recettes	7 464 K€	

⇒ Solde 2022 : - 1 912 K€.

❖ **Encours de la dette (M€)**

100% de la dette est classée 1-A dans la grille des risques.

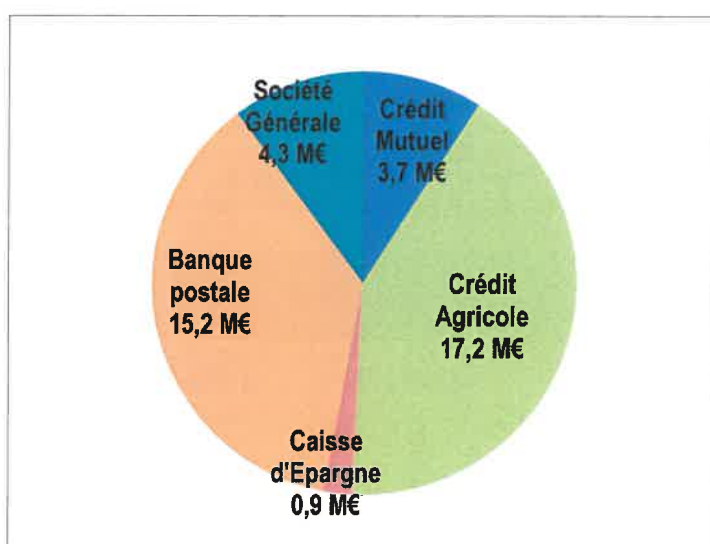


Synthèse	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
Capital restant dû	46 082 K€	41 311 K€
Taux d'intérêt moyen	2,37%	2,33%
Durée de vie résiduelle moyenne	12,7 ans	12 ans
Nombre d'emprunts	30	22

Au vu de l'encours de la dette, M. le Président fait constater que c'est le résultat des effets de leur politique. Les décisions prises ensemble ont permis de désendetter très fortement le syndicat pour notamment financer les futurs projets et reconstituer une capacité d'autofinancement.

❖ Répartition par établissement bancaire

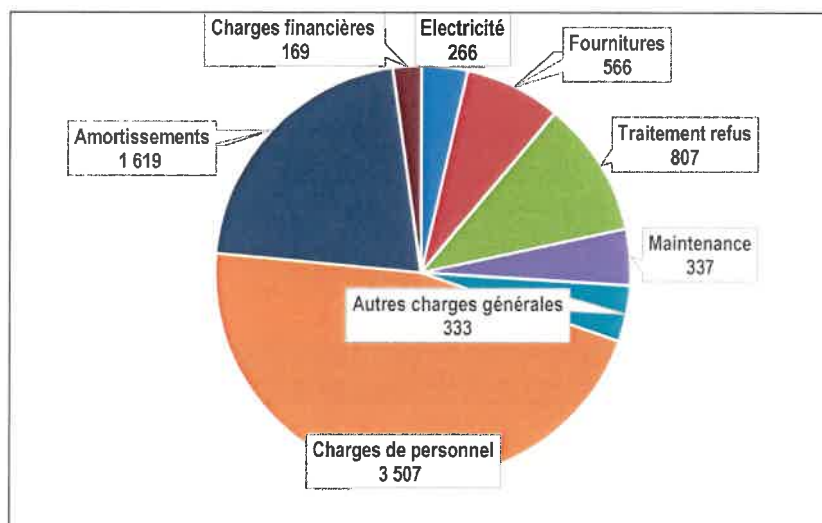
100% de la dette est sur des taux d'intérêts fixes.



📊 Budget centre de tri Atrion

❖ Dépenses de fonctionnement

La structure des coûts du centre de tri s'élève à 7 604 K€ (contre 6 895 K€ en 2021, soit + 709 K€).



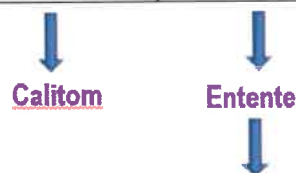
- Chapitre 011 : + 461 K€ (+ 25%)
 - Electricité : + 62 K€ ;
 - Fournitures : + 166 K€ ;
 - Traitement des refus : + 163 K€ ;
 - Maintenance : + 31 K€.
- Charges de personnel : + 249 K€ (+ 7,7%).

❖ **Recettes de fonctionnement**

Les charges sont réparties au prorata des tonnages :

Coût du tri pour les différentes collectivités	CA 2022	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre (Entente : Hte Saintonge + Calitom)
Tonnages traités	38 850	19 109	19 741
Charges de fonctionnement	7 604 K€	3 740 K€ (49,19%)	3 864 K€ (50,81%)
Recettes propres	275 K€	135 K€	140 K€
Collectivités hors Entente	1 890 K€	1 136 K€	754 K€
Besoin de financement pour équilibrer le budget Atrion		2 468 K€	2 970 K€

Coût du tri pour les différentes collectivités	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre - Entente
Besoin de financement pour équilibrer le budget Atrion	2 468 K€	2 970 K€



Coût Entente 2 ^{ème} semestre 2022 au prorata des tonnages	2 970 K€	Acomptes versés	Régularisation 2022
Part Haute Saintonge Entente (2 596 tonnes)	489 K€	453 K€	36 K€
Part Calitom Entente (13 165 tonnes)	2 481 K€	2 387 K€	94 K€

❖ **Section d'investissement**

	Mandaté 2022	Restes à réaliser 2022	Total CA 2022
Dép. d'équipement Atrion	439 K€	575 K€	1 014 K€
Remboursement emprunts	846 K€		846 K€
Autres (amortissement subvention)	212 K€		212 K€
TOTAL dépenses	1 496 K€	575 K€	2 072 K€
Opérations d'ordre	1 619 K€		1 619 K€
TOTAL recettes	1 619 K€		1 619 K€

Le solde en 2022 s'élève à + 123 K€.

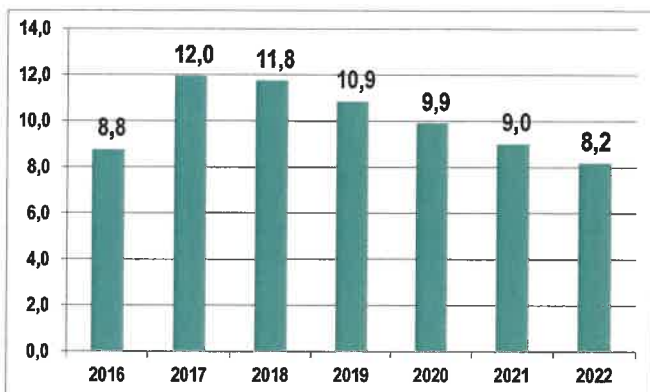
Les dépenses mandatées en 2022 sont :

- Les travaux sur les convoyeurs et trémies : 156 K€ ;
- Le chariot élévateur : + 80 K€.

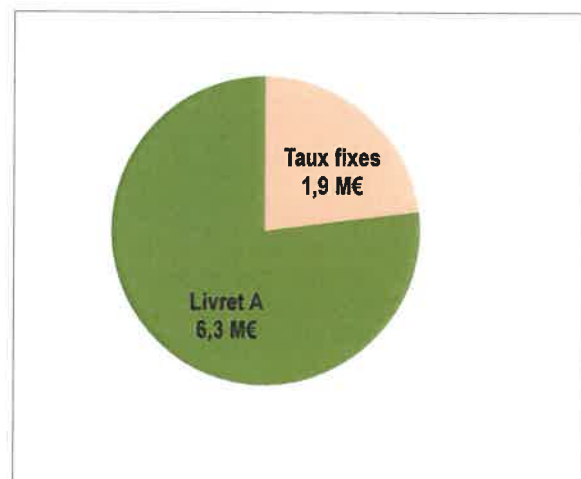
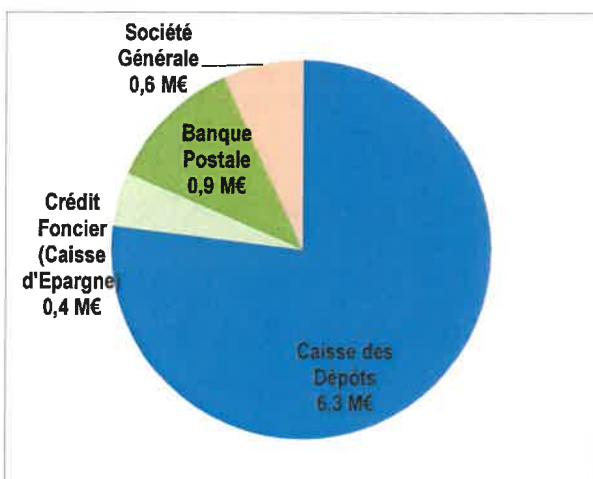
Les restes à réaliser portent sur la :

- Chargeuse : 254 K€ ;
- Modernisation du process : 161 K€.

❖ **La dette**



Synthèse	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
Capital restant dû	9 012,6 K€	8 166,6 K€
Taux moyen payé	1,52%	1,97%
Durée de vie résiduelle moyenne	18,8 ans	18,8 ans
Nombre d'emprunts	6	6



🌈 **Budget annexe la Recyclerie**

- Dépenses : 86 K€ ;
- Recettes de 79,5 K€ dont 75 K€ de ventes de marchandises (- 9 K€).

➡ Résultat : - 6,5 K€

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, M. Michaël LAVILLE, Président, se retire du vote et quitte la séance. M. Philippe GESSE, Vice-Président en charge des finances, met les comptes administratifs 2022 aux voix.

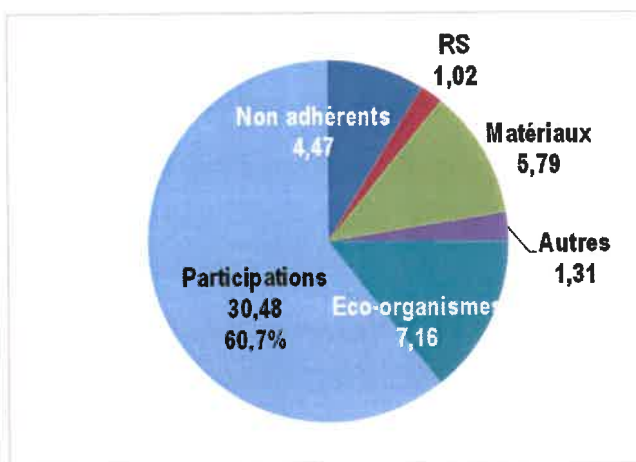
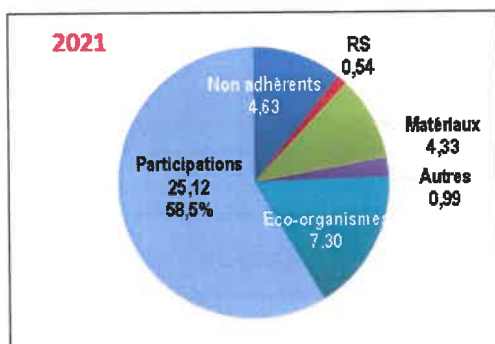
Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les comptes administratifs 2022 des budgets : principal, annexe centre de tri Atrion et annexe recyclerie, tels que présentés ci-dessus.

Pour : 65, contre : 0, abstention : 0

✚ Budget principal + budgets annexes : recettes réelles de fonctionnement

- Le montant de 50,2 M€ HT est en hausse de 7,3 M€ ;
- Les ventes de matériaux représentent + 1,4 M€ ;
- La redevance spéciale est en évolution de + 0,5 M€ ;
- Les participations sont en augmentation de + 5,4 M€.

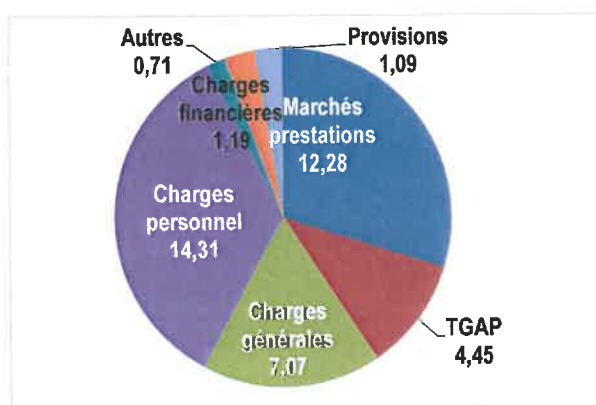
Hausse des recettes :
Ventes de matériaux (+1,4 M€)
RS (+0,5 M€)
Participations (+5,4 M€)



Hors mouvements entre budgets

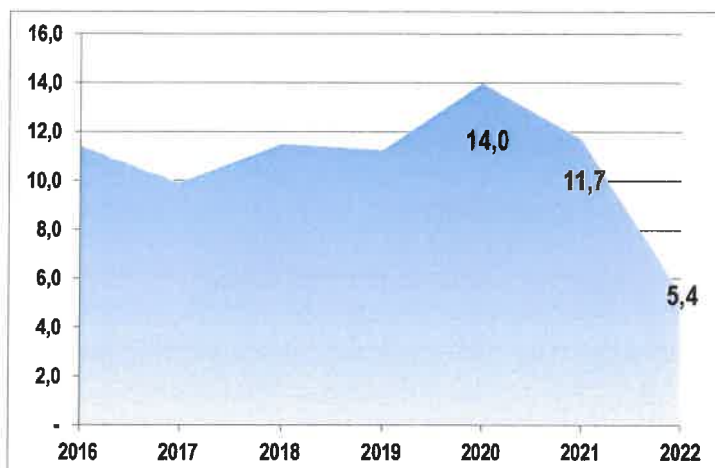
✚ Budget principal + budgets annexes : dépenses réelles de fonctionnement

- Le montant de 41,1 M€ HT est en hausse de 2,9 M€ ;
- Les charges sont en hausse pour :
 - La TGAP de + 0,86 M€ ;
 - Les charges générales de + 1,2 M€ ;
 - Les charges de personnel de + 0,88 M€ ;
 - Les prestations de service de - 1,34 M€.
 - Une provision de + 1 M€.



Budget principal + budgets annexes

Au vu des résultats 2022, la capacité de désendettement se situe à 5,4 années (inférieure au niveau du plafond national de référence de 12 années).



M. BONNET souligne que l'excédent cumulé a servi à désendetter le syndicat et a permis d'avoir une situation saine en termes d'endettement et de capacité de désendettement.

6/ Affectation des résultats 2022 : budget principal, budget annexe Recyclerie

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui présente l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe de la recyclerie.

Budget principal

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser
Résultats de clôture	+ 9 128 921,63 €	- 2 617 703,18 €	- 514 840,35 €

Report des excédents :

- 5 996 378,10 € au compte 002 (excédent de fonctionnement) ;
- 3 132 543,53 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Budget annexe Recyclerie

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser
Résultat de clôture	+ 3 407,17 €	0 €	0 €

Report d'excédent :

- 3 407,17 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent l'affectation des résultats 2022 des budgets principal et annexe recyclerie.

Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

7/ Tarifs des participations des collectivités adhérentes pour 2023

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui présente les tarifs des collectivités adhérentes pour l'année 2023.

Il propose une évolution globale de + 1,8 M€ (soit + 5,4%) afin de pouvoir dégager un excédent de fonctionnement de 1,8 M€ et d'autofinancer une partie des investissements.

La hausse maximum par collectivité est de 7,1% (taux équivalent à l'augmentation des bases).

Hausse moyenne des participations TTC par habitant :

- Collectivités adhérentes à la collecte et traitement : + 7,9 €/habitant ;
- Collectivités adhérentes uniquement au traitement : + 1,4 €/habitant.

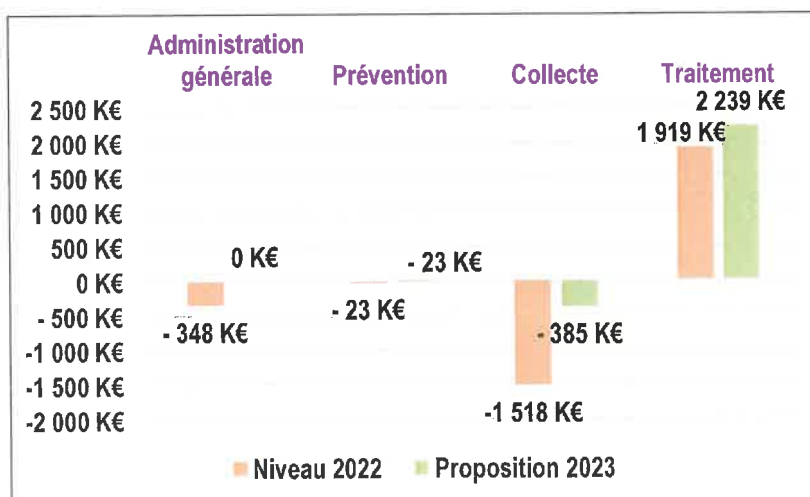
M. le Président souligne que la proposition est fidèle à celle des orientations budgétaires. Il explique que le cahier des charges des services était de ne pas dépasser, d'une manière globale, la hausse des bases de 7,1%.

✚ Proposition des tarifs 2023 (hors champ de la TVA)

- Tarifs administration générale : + 0,64 €/habitant (à la fois tarif collecte et tarif traitement) ;
- Tarifs prévention : sans changement ;
- Tarifs de la collecte :
 - + 8% pour OMr et CS
 - + 0,5 €/habitant pour le verre ;
 - + 1,3 €/habitant pour les déchèteries.
- Tarifs traitement :
 - Traitement des filières de déchèteries : + 0,5 €/habitant ;
 - Coût du passé : + 0,5 €/habitant ;
 - Traitement des OMr : sans changement ;
 - Traitement de la collecte sélective : + 36 €/tonne à -114 €/tonne ;
 - Traitement des biodéchets » : 116,05 €/tonne.

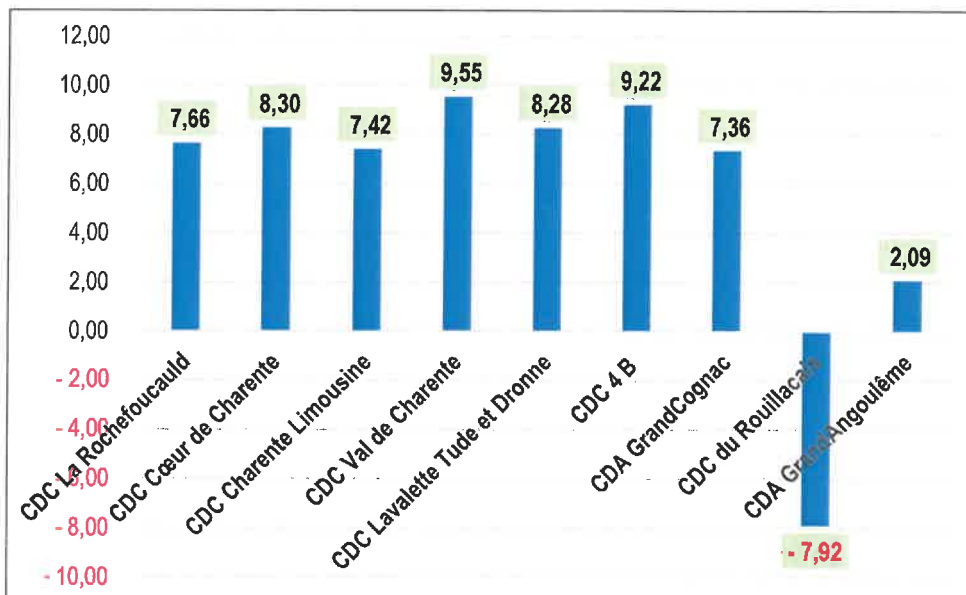
Evolution des équilibres par compétence avec participations 2023 :

- Réduction du déficit collecte pour - 1 133 K€ ;
- Equilibre de l'administration générale et de la prévention ;
- Excédent du traitement pour + 320 K€.



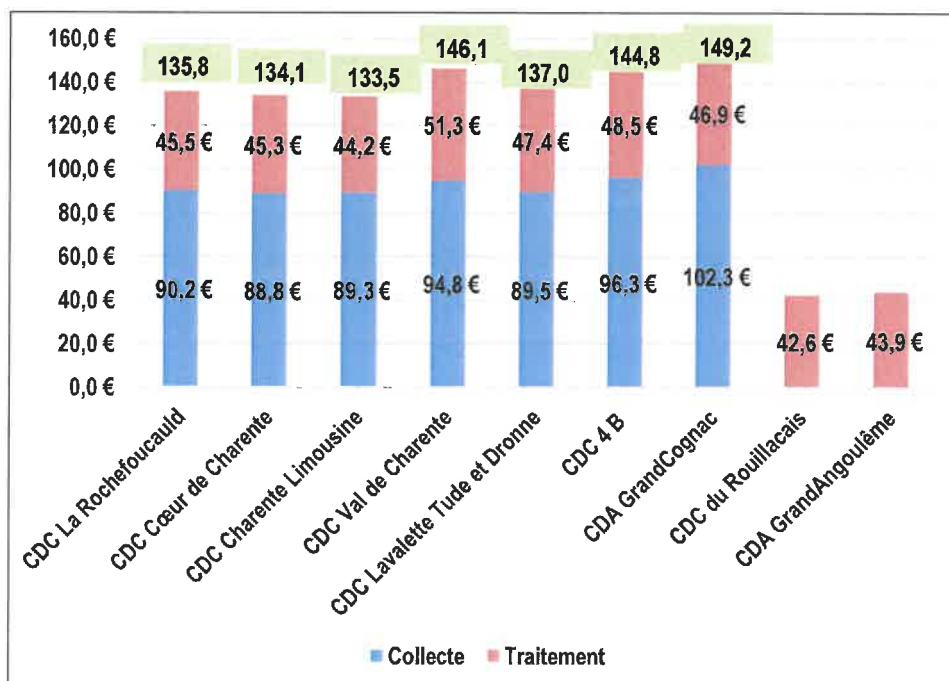
M. le Président rappelle que le budget collecte était en déficit de + d'1 M€ en 2022. La hausse des bases n'a pas été décidée par Calitom, pour autant elle doit revenir au syndicat. Cette hausse permet de réduire d'une manière importante le déficit du budget collecte. La hausse des bases 2023 aura certainement pour effet d'équilibrer cette section.

Evolution en €/habitant par collectivité :

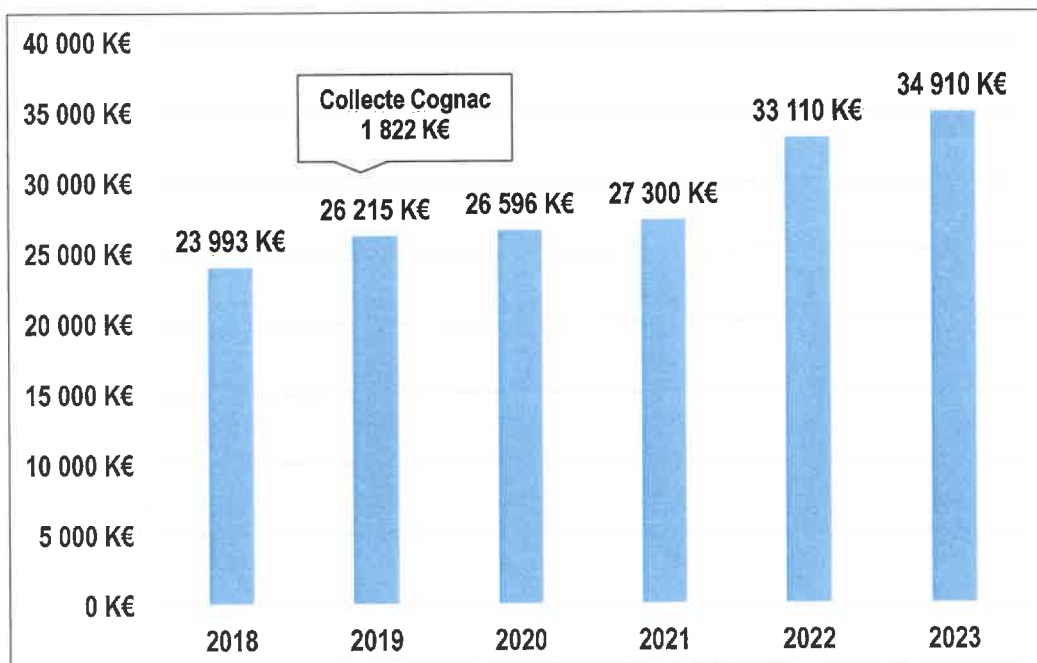


La baisse des tarifs de la CdC du Rouillacais est essentiellement liée aux effets de la mise en place du sac transparent. Au vu des résultats, M. le Président souligne qu'il ne faudra pas tarder à appliquer le nouveau schéma de collecte et à généraliser le sac transparent.

Evolution en €/habitant par collectivité et par compétence :



Evolution TTC des participations :



Proposition des participations 2023 par collectivité :

Liste des adhérents	Population 2023	Total Participation 2022 TTC	Total Participation 2023	Evolution 2023/2022
CDC La Rochefoucauld	21 765	2 789K€	2 955K€	5,98%
CDC Cœur de Charente	21 970	2 764K€	2 946K€	6,59%
CDC Charente Limousine	35 272	4 444K€	4 705K€	5,89%
CDC Val de Charente	13 753	1 879K€	2 010K€	6,99%
CDC Lavalette Tude et Dronne	17 634	2 269K€	2 415K€	6,43%
CDC 4 B	19 926	2 702K€	2 885K€	6,80%
CDA Grand Cognac	69 126	9 806K€	10 314K€	5,19%
CDC du Rouillacais	9 893	500K€	422K€	-15,68%
CDA GrandAngoulême	142 379	5 959K€	6 257K€	5,00%
Population traitement	351 718	33 110K€	34 910K€	5,44%
Population collecte	199 446			
		Evolution	+1 800K€	+5,12 €

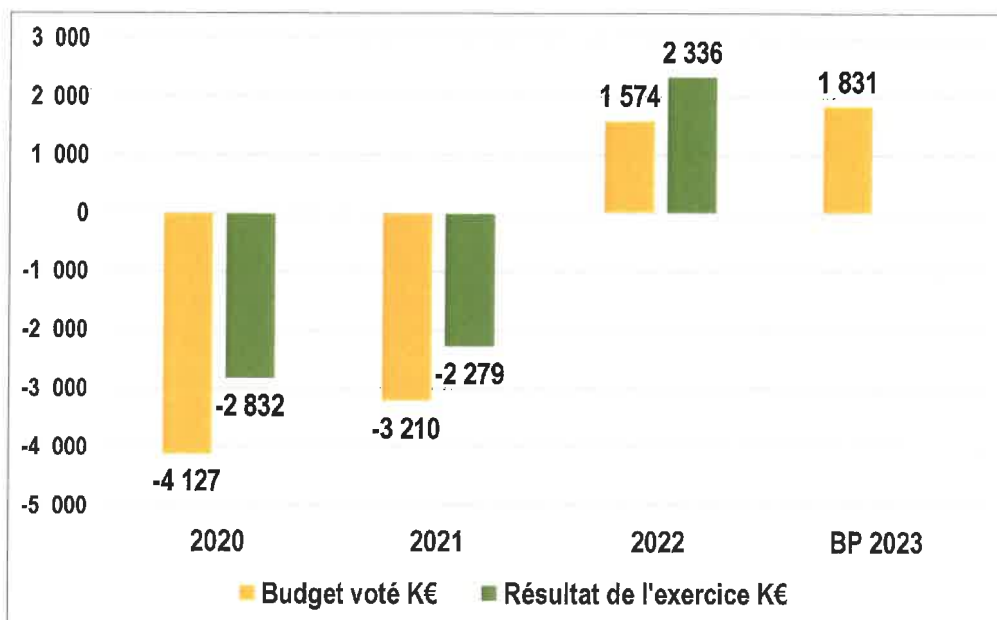
Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les tarifs des participations des collectivités adhérentes pour l'année 2023, tels que proposés ci-dessus.

Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

8/ Budgets primitifs 2023 : budget principal, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe Recyclerie

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui présente les trois budgets primitifs 2023.

➔ **Budgets en TTC à compter de 2023**



🇫🇷 **Budget principal**

❖ **Section de fonctionnement**

Les dépenses s'élèvent à 54 983 K€ et les recettes à 56 814 K€, soit une capacité de financement de + 1 831 K€.

Etant nécessaire de conserver un solde de fonctionnement reporté à 5 000 K€, un virement à la section d'investissement peut être établi de 2 827 K€.

➔ **Soit un budget total de 62 810 K€.**

En recettes, avec la reprise du résultat qui se monte à 5 996 K€, le budget total s'élève à 62 810 K€.

➔ **Le fonds de roulement du syndicat est conservé à hauteur de 5 M€ comme en 2022 ce qui représente un mois de dépenses.**

❖ **Dépenses de fonctionnement**

Dépenses	Budget 2022 HT	CA 2022 HT	BP 2023 HT (pour info)	BP 2023 TTC	Evolution BP 2023 HT / Budget 2022
Fonctionnement	49 189 K€	48 719 K€	52 347 K€	54 983 K€	3 158 K€ (+ 6,4%)

Les évolutions principales en HT sont :

- + 815 K€ : TGAP (Le Vigeant + Ste Sévère) ;
- + 1 072 K€ (= 806 K€ + 266 K€) : énergie (électricité + GNR) ;
- + 150 K€ : location compacteur suite à la casse du moteur ;

- + 677 K€ : tri ;
- + 382 K€ (+ 2,85%) : charges de personnel (hors évolution refacturation Atrion 590 K€) année pleine point d'indice, SMIC, GVT ;
- + 360 K€ dont casier 3 300 K€ : amortissements ;
- - 1 000 K€ : provisions.

La charge de TVA est évaluée à 2 636 K€.

❖ Charges générales

Dépenses	Budget 2022 HT	CA 2022 HT	BP 2023 HT (pour info)	BP 2023 TTC	Evolution BP 2023 HT/budget 2022	
Charges générales (chapitre 011)	27 016 K€	26 850 K€	30 007 K€	32 636 K€	+ 2 991 K€	+ 11%

- Prestations de service : + 1 035 K€, dont :
 - hausse du coût du tri : + 677 K€ ;
 - enfouissement des OMr au Vigeant : - 124 K€ ;
 - charges de traitement des lixiviats : + 301 K€ ;
 - traitement des filières déchèteries : + 183 K€.
- Hausse de la TGAP (Ste Sévère) : + 485 K€ ;
- Hausse des charges d'électricité : + 806 K€ ;
- Locations (dont compacteur) : + 199 K€ ;
- Carburants : + 129 K€.

❖ Charges de personnel

Dépenses	Budget 2022 HT	CA 2022 HT	BP 2023 HT (pour info)	BP 2023 TTC	Evolution BP 2023 HT/Budget 2022	
Charges de personnel	13 390 K€	13 386 K€	14 361 K€	14 361 K€	+ 972 K€	+7%

Les crédits 2023 sont en progression de 2,85% (+ 382 K€) hors transfert intérim payé sur le budget Atrion vers des contrats payés par le budget principal pour 590 K€.

M. FILIPPI explique que le syndicat a décidé de moins recourir à l'intérim et de privilégier les emplois contractuels pour économiser sur la TVA.

M. le Président souligne qu'ils privilégieront également les interventions en régie au lieu de faire appel à des prestataires extérieurs.

❖ Autres charges

Dépenses	Budget 2022 HT	CA 2022 HT	BP 2023 HT (pour info)	BP 2023 TTC	Evolution BP 2023 HT / Budget 2022	
Autres charges (chapitre 65)	1 038 K€	714 K€	958 K€	964 K€	- 80 K€	- 8%
Dont indemnités et frais élus	180 K€	170 K€	178 K€	178 K€	- 2K€	-1%
Dont indemnités communes et CDC	202 K€	207 K€	180 K€	180 K€	- 22 K€	-11%
Dont subventions	437 K€	297 K€	377 K€	377 K€	- 60 K€	-14%

Dont non valeurs	187 K€	2 K€	187 K€	187 K€	0	
Charges financières (chapitre 66)	1 060 K€	1 019 K€	974 K€	974 K€	- 86 K€	- 8%
Charges exceptionnelles et provisions	1 019 K€	1 089 K€	20 K€	20 K€	- 999 K€	

❖ Recettes de fonctionnement

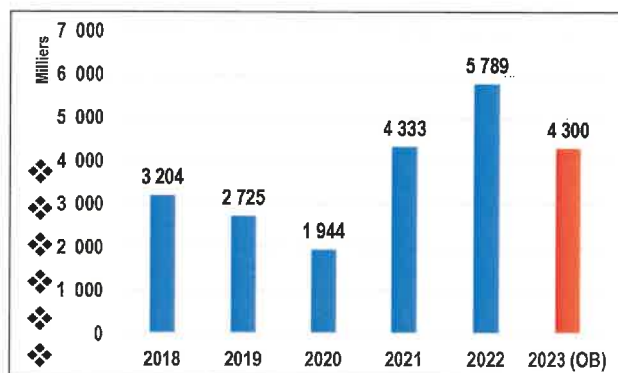
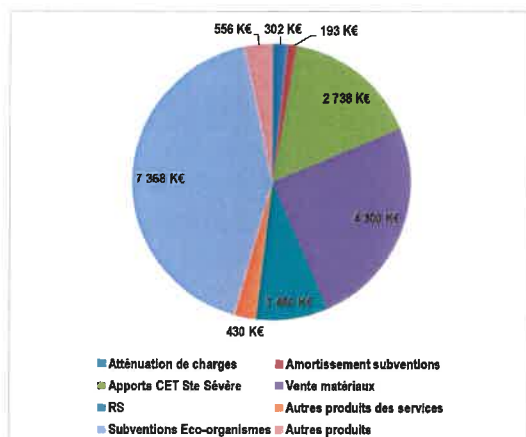
Recettes	Budget 2022 HT	CA 2022 HT	BP 2023 HT (pour info)	BP 2023 TTC	Evolution BP 2023 HT / Budget 2022
Fonctionnement	50 763 K€	51 055 K€	53 767 K€	56 813 K€	+3 004 K€ (+ 5,9%)

Les principales évolutions HT hors évolution des participations sont :

- + 603 K€ : apports Ste Sévère ;
- + 297 K€ HT : redevance spéciale ;
- + 1 130 K€ (soit au total 4 556 K€) : refacturation des budgets annexes (personnel + énergie) ;
- 4,3 M€ (hypothèse sur le niveau de 2021) : ventes de matériaux (soit - 1 126 K€/2022) ;
- + 370 K€ : subventions reçues par les éco-organismes ;

❖ Répartition des recettes propres de fonctionnement

17 348 K€ (hors refacturation entre budgets pour 4 556 K€).



M. BONNET précise que bien que les éco-organismes versent des subventions, le projet de réadaptation des déchèteries, imposé par la mise en place des nouvelles REP, va occasionner des dépenses d'investissement. Cependant, ce projet entre dans une logique environnementale dans la mesure où un maximum de matériaux est recyclé.

❖ Dépenses d'investissement

Dépenses	BP 2023	RAR 2022	Budget 2023
Dépenses d'équipement	6 957 K€	515 K€	7 472 K€
Remboursement capital de la dette	4 531 K€		4 531 K€
Opérations d'ordre et autres	323 K€		323 K€

Remboursements temporaires (idem recettes)	5 000 K€		5 000 K€
Titres de participation	175 K€		175 K€
Solde reporté	2 617 K€		2 617 K€
TOTAL BUDGET	19 603 K€	515 K€	20 118 K€

❖ **Principaux investissements 2022**

Opérations	BP 2023
Construction déchèterie Poullignac	1 375K€
Achat matériels de compostage	1 007K€
Colonnes enterrées et subventions génie civil	903K€
Renouvellement de 2 bennes	427K€
Bacs de collecte et colonnes à verre	424K€
Autres déchèteries (Cognac, matériels...)	381K€
Réhabilitation déchèterie Montbron	366K€
Etudes traitement OMR	228K€
Acquisitions foncières nouveaux sites déchèteries	253K€
Infrastructures Siège	251K€
Pôles collecte Mornac, Ste sévère et Champagne-Mouton	222K€
Achat de véhicules	219K€
Travaux Bâtiment Gond Pontouvre	211K€
Participation Sol R Parc Charente (Poullignac)	175K€
Matériauthèque Châteaubernard	138K€
Travaux quais de transfert	131K€
Travaux casiers Valoparc Ste Sévère	120K€
Autres (Informatique, matériels)	303K€
Total	7 132K€

Dépenses	BP 2023	RAR 2022	Budget 2023
Dépenses d'équipement et participations	7 132 K€	515 K€	7 647 K€

❖ **Recettes d'investissement**

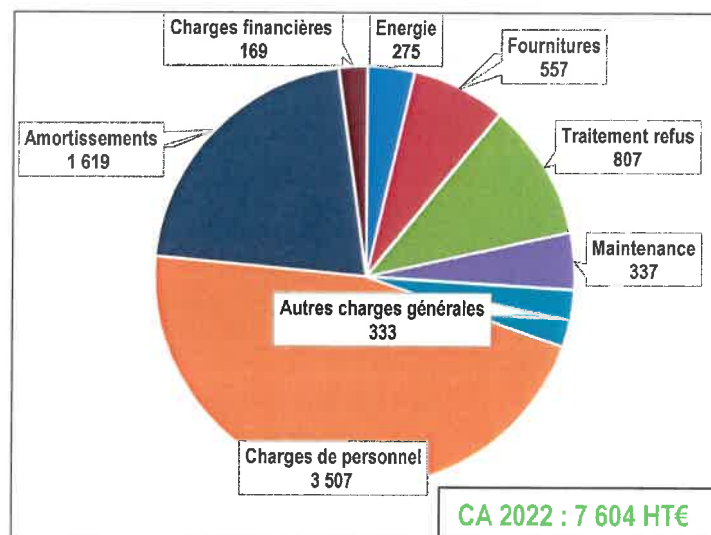
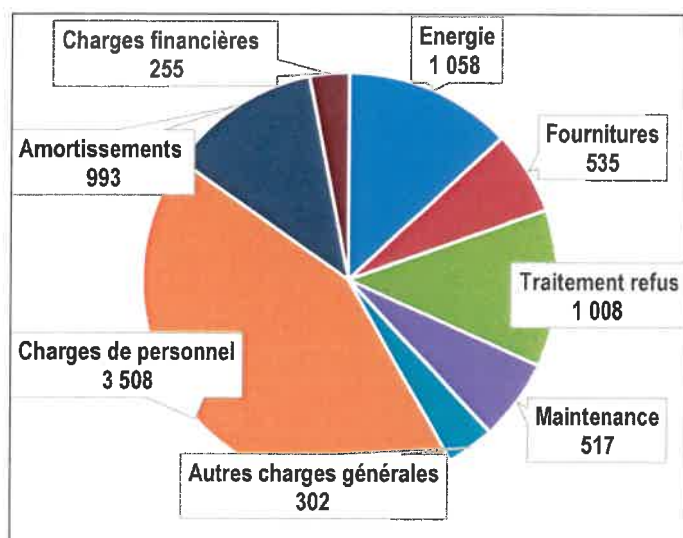
Recettes	2023
Nouveaux emprunts	3 033 K€
Virement section de fonctionnement	2 827 K€
Affectation du résultat 2022	3 132 K€
Opérations d'ordre (amortissements)	6 126 K€
Remboursements temporaires (idem dépenses)	5 000 K€
TOTAL BUDGET	20 118 K€

Le remboursement de la dette en 2023 sera de 4 531 K€, soit une baisse prévisionnelle de l'encours de la dette de 1 498 K€.

📌 Budget annexe Atrion

❖ Dépenses de fonctionnement

Le budget s'élève à 8 306 K€ TTC. La TVA est évaluée à 505 K€ (+181 K€ HT).



Dépenses au chapitre 011 : + 720 K€ HT (+31%), dont :

- Electricité, carburant, location : + 470 K€ ;
- Traitement des refus : + 136 K€ ;
- Maintenance : + 57 K€.

Amortissements : - 627 K€ (permet de compenser une partie de la hausse de l'énergie) ;

Charges financières : + 85 K€

❖ Recettes de fonctionnement

Recettes	Budget 2022 HT (BP+DM) (38 850 tonnes)	BP 2023 HT (35 800 tonnes) Pour info	BP 2023 TTC (35 800 tonnes)	Evolution BP 2023 HT / Budget 2022
Collectivités hors Entente HT	1 503 K€	988 K€	988 K€	-515 K€
Calitom	4 931 K€	5 411 K€	5 916 K€	+480 K€
Haute-Saintonge HT	891 K€	1 148 K€	1 148 K€	+ 257 K€
Autres recettes	296 K€	255 K€	255 K€	-41 K€
TOTAL BUDGET	7 621 K€	7 802 K€	8 306 K€	+181 K€

M. VIGNAUD constate que le montant pour la Haute Saintonge est identique en HT et en TTC en 2023. Il demande si c'est une erreur.

M. GAUTRAUD répond qu'une partie des recettes reste hors taxe, à l'instar des collectivités non adhérentes et les ventes de matériaux. Ces recettes sont, néanmoins, votées, dans un budget TTC. Bien que la CdC de la Haute Saintonge soit engagée dans l'Entente Intercommunale, elle reste une collectivité non adhérente et est assujettie à la TVA.

Calitom reste un assujetti partiel (environ 18% du budget reste hors taxe).

Coûts à la tonne TTC :

- 169 € : 2021 ;
- 200 € : 2022 ;
- 225 € : 2023.

❖ **Section d'investissement**

Dépenses	BP 2023 TTC
Dépenses d'équipement	1 215 K€
Rembt capital de la dette	930 K€
Opérations d'ordre	255 K€
Contrepartie solde	45 K€
TOTAL BUDGET	2 446 K€

Les dépenses principales sont :

- Modification du procédé de tri : 480 K€ ;
- Extension du bâtiment administratif : 24 K€ ;
- Automatisation de la gestion des refus : 50 K€ ;
- Dalles en béton : 26 K€ ;
- RAR 2022 : 575 K€.

Recettes	BP 2023 TTC
Op. d'ordre (amortissements)	1 033 K€
Solde 2022 reporté après RAR	1 413 K€
TOTAL BUDGET	2 446 K€

➤ **Pas de besoin de financement de la section d'investissement en 2023**

🌈 **Budget Recyclerie**

❖ **Section de fonctionnement**

Le budget 2023 s'élève à 106 K€. Les dépenses et les recettes se montent à 106 K€ dont 96 K€ de ventes de marchandises.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les budgets primitifs 2023 : principal, annexe centre de tri Atrion et annexe recyclerie, tels que présentés ci-dessus.

Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

M. le Président remercie M. GESSE ainsi que les élus du Bureau Syndical et les services de Calitom pour tout le travail fourni.

9/ Modifications des Autorisations de programme/Crédits de paiement

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui propose de modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement du budget principal et du budget annexe Atrion.

Budget principal

Les crédits de paiement s'élèvent en 2023 à 4 751 K€ et les autorisations de programme pour la période 2023-2032 à 34 473 K€.

Programmes	AP	CP 2023	CP > 2023
Valoparc Ste Sévère	39 578 K€ (+884 K€)	354 K€	3 770 K€
Pôle Valorisation Mornac	5 209 K€ (+717 K€)	197 K€	610 K€
Déchèterie de Cognac	2 289 K€ (-160 K€)	74 K€	1 700 K€
Déchèterie Barbezieux	1 089 K€ (-5 K€)	0 K€	
Colonnes enterrées	1 863 K€ (-77 K€)	773 K€	300 K€
Travaux déchèteries	19 027 K€ (+2 102 K€)	2 392 K€	16 623 K€
Etudes traitement OMr	3 803 K€ (+2 868 K€)	228 K€	3 498 K€
Matériel véhicules collecte	3 954 K€	734 K€	3 220 K€

Budget annexe Atrion

Programme	AP	CP 2023	CP > 2023
Centre de tri ATRION	36 707 K€ (+3 396 K€)	1 215 K€	14 088 K€

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement pour le budget principal et le budget annexe centre de tri Atrion, telles que définies ci-dessus.

Pour : 61, contre : 0, abstention : 0

10/ Apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage en nomenclature M57

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui rappelle que le référentiel M57 va s'imposer à l'ensemble des collectivités territoriales au 1^{er} janvier 2024. Dans les prérequis nécessaires à son application se trouve l'obligation d'apurer le compte 1069 qui n'a pas de correspondance en M57 au profit du compte 1068. La balance d'entrée 2023 du budget principal de Calitom affiche un solde débiteur au compte 1069 de 30 069,45 € qu'il est nécessaire d'apurer par l'émission d'un mandat au compte 1068. Les crédits sont prévus au budget primitif 2023 en dépenses d'investissement au compte 1068.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2023 du budget principal par l'émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 1068 pour un montant de 30 069,45 € en vue du passage en nomenclature M57.

Pour : 61, contre : 0, abstention : 0

2/ Organisation de la concertation préalable réglementaire sur le projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême

M. le Président donne la parole à M. BONNET qui rappelle que le 8 février 2022, le Comité Syndical a voté la sortie de l'enfouissement. Le 25 octobre 2022, le Comité Syndical a validé le lancement d'une étude sur la construction d'une UVE sur l'ancien site de la SNPE sur la commune d'Angoulême, en partenariat avec le SMICVAL du Libournais et la CdC de la Haute Saintonge.

Conformément au Code de l'environnement, une concertation préalable doit avoir lieu. Une période d'information réglementaire se tiendra du 7 avril au 24 avril 2023 inclus.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Durée de la concertation : 3 semaines, **du 24 avril à 8h30 au 15 mai 2023 à 8h30 inclus** ;
- Mise à disposition du public de la déclaration d'intention présentant le programme envisagé, accompagné d'un registre papier destiné à recueillir les observations du public. Ces documents seront consultables en mairie d'Angoulême et au siège de CALITOM pendant la durée de la concertation ;
- Consultation des informations relatives au projet et à la concertation sur le site internet de CALITOM ;
- Création d'un formulaire électronique publié sur le site internet du syndicat pour faire remonter toute question et/ou remarque ;
- Organisation de permanences physiques afin de recevoir, sur rendez-vous, à Angoulême, les habitants qui le souhaiteraient ;
- Publication d'un article sur le projet et la concertation dans le prochain numéro d'Alternatives, distribué à tous les habitants des communes adhérentes au cours de la concertation préalable ;
- Publication d'un avis dans 2 quotidiens de la presse locale ;
- Publication de contenus (écrits et vidéo) sur le compte Facebook de CALITOM permettant d'accroître la visibilité de la démarche en amont et pendant celle-ci.

L'achèvement de la concertation donne lieu à l'établissement d'un bilan, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, comprenant une synthèse des observations et propositions présentées ainsi qu'un rapport sur les évolutions du projet qui résultent de la concertation.

Ce bilan sera rendu public sur le site internet dans les trois mois suivant la fin de la concertation, il permettra d'identifier des pistes d'amélioration du projet et CALITOM informera le public des potentiels changements apportés à celui-ci le cas échéant.

M. le Président précise que ce moment permettra de recenser les personnes, les associations, les partenaires qui pourraient avoir un intérêt à travailler sur ce projet.

Des commissions seront, ensuite, mises en place (commissions ad hoc, d'organe de décisions politiques et techniques). Au vu de leur intérêt, certains contributeurs pourraient intégrer les commissions ad hoc afin de suivre et de juger le projet.

Mme JUIN demande des précisions sur le lieu de la concertation (Angoulême).

M. le Président répond que conformément à la réglementation, la concertation préalable peut avoir lieu dans les locaux du syndicat et sur la commune d'accueil.

M. BONNET ajoute que 3 permanences physiques sont prévues pour recevoir les usagers, les élus, ... afin d'apporter des éléments techniques, des explications, liés à la déclaration d'intention.

Au vu du début de la concertation prévue le 7 avril prochain, Mme JUIN estime que le délai de communication est très court.

M. le Président répond que le 7 avril est le début de l'information de la concertation qui elle-même doit commencer le 24 avril pour 3 semaines. Durant ce laps de temps, le magazine « Alternatives » sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des Charentais dans lequel un article y est consacré, une publication sera faite dans La Charente Libre et sur les réseaux sociaux, toutes les communes seront informées (à charge aux élus d'en informer également leurs habitants via leurs supports de communication).

M. BONNET souligne que la décision n'est pas encore prise et le projet n'est pas encore ficelé. Toutes les craintes exprimées, sur la santé liée aux rejets, le visuel, les odeurs, etc. auront des réponses.

M. FILIPPI précise que Calitom est accompagné par le cabinet SETEC, notamment pour la concertation. Les durées présentées sont assez classiques pour la période d'information réglementaire et de concertation. Il est important de bien communiquer pendant la période des 3 semaines. Outre tous les supports de communication indiqués auparavant par M. LAVILLE, de l'affichage sera également fait à la mairie d'Angoulême, sur le site de la SNPE et à Calitom.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent les modalités d'organisation de la concertation préalable sur le projet de création d'une unité de valorisation énergétique sur la commune d'Angoulême.
Pour : 60, contre : 0, abstention : 1 (Mme JUIN).

3/ Modification des emplois saisonniers pour le centre de tri

M. le Président laisse la parole à Mme DERRAS qui indique que le nombre d'emplois saisonniers d'opérateurs de tri, actuellement, est de 12 d'avril à septembre et de 12 de mai à octobre. Or, le besoin, tout en tenant compte de l'augmentation des tonnages sur la période estivale, est estimé à 15 (5 par équipe) en juin et septembre et 33 (11 par équipe) en juillet et août.

Afin d'engager les opérations de recrutement dès avril, elle propose de supprimer les 24 emplois saisonniers tels que prévus précédemment et de créer les emplois non permanents accroissement saisonnier d'activité pour 2023 comme suit :

- 15 opérateurs de tri – 29 heures/semaine - 1^{er} juin au 30 septembre ;
- 18 opérateurs de tri – 29 heures/semaine - 1^{er} juillet au 31 août.

Mme DAGANAUD précise que cela correspond à 20 équivalents temps plein.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la suppression de 24 emplois saisonniers d'avril à septembre pour le centre de tri et leur remplacement pour 33 emplois saisonniers de juin à septembre.
Pour : 61, contre : 0, abstention : 0

11/ Décisions sur délégation

M. le Président présente les décisions prises sur délégation du 4 février au 3 mars inclus conformément aux délégations accordées par le Comité Syndical du 23 septembre 2020.

➤ DECISIONS

DATE	RESUME SUCCINT
09.02.2023	Décision du Président de signer le marché relatif à la prestation de suivi ergonomique aux postes de travail avec le groupement Indigo Ergonomie / Frédéric Garem
10.02.2023	Décision du Président de signer les avenants n°4 de prolongation et n°5 de mise en conformité 2023 au contrat « Emballages ménagers » signé avec CITEO
10.02.2023	Décision du Président de signer l'avenant n°1 de prolongation au contrat « Papier graphique » signé avec CITEO
10.02.2023	Décision du Président de signer le contrat relatif à la fourniture d'emballages, collecte et traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux avec la société HYGI-SANTE
13.02.2023	Décision du Président de signer le marché relatif à la fourniture et services associés de location et de maintenance de matériel de reprographie avec le groupement BSI / BSI LEASE

Les membres du comité syndical prennent acte de ces informations.

12/ Questions diverses

M. LEVESQUE rappelle que la communauté d'agglomération de Grand Cognac a diligenté une étude sur la collecte des déchets sur son agglomération. Lors d'un précédent Comité Syndical, M. LAVILLE avait indiqué qu'il demanderait le résultat de cette étude afin de pouvoir l'analyser et d'apporter l'avis du syndicat. Qu'en est-il ?

M. le Président répond que les services de Calitom ont, en effet, analysé les résultats de cette étude et les hypothèses proposées. Cette démarche était à titre d'information pour Grand Cognac et ses élus mais aussi pour les alerter. Une réponse a été faite, il y a environ 3 semaines, au Président de Grand Cognac avec les résultats de l'analyse réalisé par les services de Calitom.

M. LEVESQUE demande si une suite est attendue.

M. le Président répond qu'il se devait d'alerter Grand Cognac et son Président sur certains points qui n'ont pas été pris en compte. Il rappelle que l'expérience de Calitom est incontestable ainsi que la connaissance du territoire.

Mme VIAN indique qu'en tant que membre de Grand Cognac, elle a eu les résultats de l'étude de Grand Cognac, demande s'ils auront connaissance de la réponse faite par Calitom.

M. AUDOIN souhaite également, par souci de transparence, que tous les élus de Calitom puissent avoir connaissance de cette analyse.

M. le Président répond que la demande est légitime. Il demandera aux services d'envoyer la contre-analyse faite par le syndicat (*ceci a été envoyé par courriel le 21 mars 2023 à tous les délégués titulaires et suppléants de Calitom*).

M. PERONNET précise que l'étude de Grand Cognac ne porte que sur différents scénarios d'évolution de collecte et les incidences financières associées. Elle ne mesure pas l'impact pour les autres EPCI. Dans le cas d'un départ de Grand Cognac, M. PUYDOYEUX estime qu'il est important de connaître les incidences sur les autres communautés de communes et en particulier la ruralité qui risque de voir ses contributions augmenter très fortement. Il est d'avis que les élus de la ruralité rédigent une motion pour montrer leur désaccord. La solidarité départementale défendue jusqu'à maintenant est mise à mal.

M. le Président reconnaît qu'il y a des désavantages pour le monde rural qu'il faudra mesurer plus précisément mais il y en a également pour Grand Cognac.

Concernant la solidarité départementale, M. VIGNAUD rappelle que GrandAngoulême et le Rouillacais participent très activement sur la collecte. En tant qu'observateur, GrandAngoulême n'est, à son sens, pas une collectivité rurale.

M. le Président souligne que le sens de l'Histoire n'est pas la dislocation mais la mutualisation quel que soit le domaine.

Il applique les statuts du syndicat mais regrette le manque de confiance. Nous sommes une collectivité au service de collectivités. Ce manque de confiance est très pesant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h39.

Le Président,
Michaël LAVILLE



La Secrétaire de séance,
Anne MATRAT

